

2022

Dotation des nouveaux ordinateurs !

QUELS RAPPELS EN CE DEBUT D'ANNEE :

ALLOCATION TELETRAVAIL :

Nous vous rappelons qu'il ne reste pas longtemps pour bénéficier de l'allocation de 200€ pour vous rembourser des achats de vos équipements de télétravail (date d'inscription + 6 mois).

ECRETAGE DES COMPTEURS :

Nous vous rappelons que les compteurs de CTI seront écrêtés s'ils sont à plus de 15 jours, à partir du 1 juin 2022.

A chaque fin de trimestre, l'excédent basculera, dans la limite de 10 jours, automatiquement dans le CTC.

Vous trouverez en page 2 de ce tract un mémento de tout ce qui a changé en France au 1^{er} janvier



REPLACEMENT DES PC

Nous apprenons avec surprise que les changements de PC s'effectuent avec des nouveaux PC de 13 pouces de façon standard et des 15 pouces sur avis médical. Ceci pour remplacer nos PC actuels de 15 pouces et de 17 pouces.

La taille des écrans sur laquelle nous travaillons n'est pas un luxe. Cela nous permet seulement de pouvoir travailler dans des conditions qui nous évitent de nous fatiguer les yeux et qui nous permettent d'être plus performants.

La phase de confinement et la généralisation du télétravail ont beaucoup affecté celles-ci pour bon nombre des salariés.

Nous ne comprenons ni n'acceptons cette démarche.

Le sujet est à la fois une question de QVT mais aussi de performance de l'entreprise.

Fournir des outils non adaptés et non performants pénalise la performance des collaborateurs, donc celle de l'entreprise.

C'est pourquoi la CFE-CGC demande que tout salarié le demandant soit doté d'un ordinateur de 15' sans avoir besoin d'un justificatif médical.

Contact

CFE-CGC GUYANCOURT
API : FR TCR LOG 0 18
Mail : cfecgtechno@gmail.com

SALAIRES, RETRAITES...

SMIC

Revalorisation : +0,9% (après +0,99% le 1^{er} janv. 2021 et +2,2% en oct. 2021).
Nouveau montant du Smic brut horaire : **10,57€** (contre 10,48€ depuis le 1^{er} oct. 2021) soit **1 603,12€** mensuels brut pour 35h hebdomadaires de travail.

Retraites

Revalorisation des pensions de retraite de base : +1,1%.
Toutes les retraites de base sont concernées : salariés du privé (Cnav, Carsat et MSA), fonctionnaires (État et CNRACL) et indépendants (SSI), mais pas les avocats.

Fonctionnaires et télétravail

Pour les fonctionnaires : indemnité de télétravail de **2,50€ / jour**.
Montant maximum annuel : **220€**, soit 88 jours de télétravail / an.

PRESTATIONS SOCIALES / SANTÉ

Fin du Dossier médical partagé

L'Assurance-maladie va proposer à chaque Français d'ouvrir un **Espace Santé dédié** : il sera possible de stocker ses documents médicaux (ordonnances, résultats d'examen...). Il permettra aussi de gérer ses rendez-vous avec ses praticiens.

Nouveau calcul de l'AAH

Création d'un abatement forfaitaire de **5000€** sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'Allocation aux adultes handicapés, majoré de **1100€ par enfant**, pour les personnes vivant en couple.

Complémentaire santé pour tous

Les personnes qui demandent le RSA (revenu de solidarité active) se verront automatiquement attribuer la couverture complémentaire santé solidaire (CSS).

Forfait « patient urgences »

Pour un passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation : reste à charge forfaitaire fixé à **19,61€** (remboursé par les complémentaires santé).
Montant minoré à **8,51€** pour certains publics (malades chroniques...), **gratuité** pour d'autres (femmes enceintes...).

LOGEMENT

Acte de caution lors d'une location

Le système de cautionnement pour les locations évolue. L'acte de cautionnement pourra être signé sous forme électronique et la mention apposée ne sera plus imposée.

Permis de construire en ligne

Chaque commune doit pouvoir « recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme », sans frais.

Communes de + de 3 500 hab. : instruction des dossiers sous forme dématérialisée.

Lancement de France Rénov'

Service public pour rénover son logement. Les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information service de l'Anah (PRIS) deviennent les **Espaces Conseil France Rénov'** : point d'entrée unique pour guider les Français dans leurs travaux de rénovation. Infos sur : france-renov.gouv.fr.

Prix des syndics

Les syndics professionnels devront remettre aux copropriétaires une **fiche d'information standardisée** sur le prix et les prestations proposées (durée du contrat, heures ouvrables et horaires de disponibilité, contenu du forfait, etc.).

Crédit immobilier

Conditions plus strictes : **aucun prêt de + de 25 ans**.
Taux d'endettement : **35% max.**

TOUT CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2022

ÉNERGIE



Électricité

Pas de hausse des tarifs de l'électricité le 1^{er} janvier. Prochaine hausse en février 2022 : plafonnée à +4%.

Gaz

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie n'augmentent pas au 1^{er} janvier. Les tarifs sont bloqués depuis le 1^{er} novembre 2021 et jusqu'au 30 juin 2022 au niveau des tarifs du mois d'octobre 2021.

Indemnité inflation

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités qui perçoivent une pension inférieure à **2000€ nets** par mois recevront une indemnité inflation d'un montant de **100€**. Elle sera versée par les caisses de retraite en février 2022.

Performance énergétique

La « RE 2020 » remplace la réglementation thermique « RT2012 ». Elle renforce les exigences en matière de performance énergétique de **s bâtiments neufs**, de confort d'été et introduit de **nouvelles règles relatives à l'impact carbone** de la construction.

JEUNES / ÉTUDIANTS

Aide pour le BAFA

Les candidats au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et au Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) pourront bénéficier d'une aide de **200€** pour financer en partie leur formation.

Contraception gratuite

Tous les frais liés à la contraception des femmes âgées de moins de 25 ans sont désormais intégralement pris en charge par l'Assurance-maladie, (sans avance de frais).

Pass Culture

Il est étendu aux jeunes âgés de 15 à 17 ans. Il permet d'accéder à un crédit de **20€** pour ceux âgés de 15 ans et de **30€** pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans.

Création d'un contrat d'engagement jeune

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi ni formation.
Montant maximum : **500€ par mois** pour un contrat de 15 à 20h par semaine sur une durée de 6 à 12 mois.
Le parcours sera proposé par les Missions locales ou Pôle emploi.

FORMATION

Crédit d'impôt formation doublé

Les entreprises de moins de 10 salariés et les indépendants bénéficient d'un **crédit d'impôt doublé** pour la formation des dirigeants.



La mesure vise les entrepreneurs qui relèvent d'un régime d'imposition au réel, et dans la limite de **40h de formation par an**.

IMPÔTS ET TAXES

Taxe foncière

Taxe foncière et taxe d'habitation sur les résidences secondaires : au moins +3,4% en 2022.

Taxe d'habitation

Pour les ménages les 20% les plus aisés (les seuls qui paient encore la taxe d'habitation) : après un dégrèvement de 30% en 2021, le dégrèvement sera de **65% en 2022** avec **suppression totale en 2023**.



Impôt sur le revenu

Revalorisation du barème : +1,4%.

Revenus imposables < à 10 225 €	0%
Entre 10 225 € et 26 070 €	11%
Entre 26 070 € et 74 545 €	30%
Entre 74 545 € et 160 336 €	41%
+ de 160 336 €	45%

Crédit d'impôts pour les emplois à domicile

Avantage fiscal désormais aussi pour les prestations rendues en extérieur (accompagnement des enfants, livraison de courses à domicile...).

AUTOMOBILE

Nouveau malus

Nouveau malus au poids pour tous les véhicules neufs pesant plus de **1 800 kg** : taxe de **10€ par kg supplémentaire** (soit 500€ pour un véhicule de 1 850 kg par exemple). Les véhicules hybrides et électriques ne sont pas concernés.

À noter : certaines familles nombreuses (3 enfants ou + à charge) pourront bénéficier d'une minoration.

Prime à la conversion

Baisse des seuils du CO₂ pour pouvoir prétendre à la prime :

- Véhicules neufs (ou de - de 6 mois) : **127 g de CO₂/km** (au lieu de 132).
- Véhicules d'occasion : la limite reste à **137**.
- Véhicules d'avant mars 2020 : **99 g de CO₂/km** (au lieu de 127).

CONSUMMATION

Nouvelle pièce de 2€

Pour célébrer la présidence française de l'Union européenne et pour marquer le 20^e anniversaire de l'euro.

Timbres

- Le prix du timbre vert passe de **1,08€ à 1,16€**.
- Celui du timbre rouge de **1,28€ à 1,43€**.
- Ecopli : de **1,06€ à 1,14€**.
- Colissimo des particuliers : **+1,6%** en moyenne.

Eau potable gratuite

Les établissements recevant plus de 300 personnes (cinéma, piscine, boîte de nuit, bibliothèque, musée...) sont tenus d'être équipés d'au moins 1 fontaine d'eau potable accessible au public.

Garantie légale de conformité

Mesure de protection obligatoire et gratuite, elle prévoit qu'un produit ou un service acheté doit être conforme à l'usage attendu et à la description du vendeur.

Au 1^{er} janvier, extension :

- aux produits numériques (abonnement à une chaîne numérique, achat d'un jeu vidéo en ligne, location d'un film en ligne...).
- aux relations contractuelles des consommateurs avec les opérateurs de réseaux sociaux.

Titres restaurant 2021

Dans les restaurants, **plafond journalier** des titres restaurant maintenu à **38€** jusqu'au 28 février 2022 (y compris les week-ends et jours fériés).

ENVIRONNEMENT

Fruits et légumes

Certains fruits et légumes vendus dans le commerce ne pourront plus être conditionnés dans un emballage plastique.

Cette interdiction ne concerne pas les fruits et légumes transformés (coupés, épluchés...) vendus dans les supermarchés.

Invendus non alimentaires

Produits d'hygiène et de puériculture, produits d'éveil et de loisirs, livres et fournitures scolaires, équipements de conservation et de cuisson de aliments : interdiction de mise en décharge et d'incinération des invendus. Les entreprises doivent désormais les donner ou les recycler.

Consommation Internet et mobile

Les fournisseurs d'accès internet et opérateurs mobiles doivent communiquer à leurs abonnés les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs consommations internet et mobiles.

Éoliennes terrestres

Nouvelle réglementation relative aux installations : **contrôle acoustique systématique** à réception pour les parcs éoliens, nouveau critère d'appréciation de l'impact sur les radars Météo France, possibilité de réutiliser les postes de livraison, les câbles et les fondations en cas de renouvellement, hausse du montant des garanties financières cohérente avec l'évolution technologique de la filière.

Gaz fluorés

Les gaz fluorés à effet de serre ne peuvent plus être utilisés dans la composition des réfrigérateurs et congélateurs commerciaux hermétiquement scellés (GWP > ou = 150).

ET AUSSI EN 2022...

Péages des autoroutes

Hausse des tarifs : +2% en moyenne le 1^{er} février 2022.

Taux du Livret A

Fixé à **0,5%** depuis le 1^{er} février 2020, le taux de rémunération du Livret A et du Livret de développement durable et solidaire (LDDS) pourra remonter à **0,6** ou **0,8%** le 1^{er} février 2022.